

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01207

Numéro SIREN : 891 634 552

Nom ou dénomination : 1T2K

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2022 sous le numéro de dépôt 6425

1

BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise Société 1T2KAdresse de l'entreprise 931 ROUTE DE CAZAN

13330 PELISSANNE

TRIBUNAL DE COMMERCE

Numéro SIRET * 8 9 1 6 3 4 5 5 2 0 0 0 1 4GREFFIER
19 SEP. 2022Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 4Durée de l'exercice précédent * 0SALON-DE-PROVENCE
Exercice N-1 clos le 31 12 2021 Exercice N-2 clos le 10 06 2022

		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	60 000	012	60 000	
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	48 454	030	43 289	
	Immobilisations financières * (1)	040	60	042	60	
	Total I (5)	044	108 514	048	103 349	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	1 213	066	1 213	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	4 740	070	4 740
		Autres * (3)	072	3 299	074	3 299
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	71 076	086	71 076	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
		Total II	096	80 328	098	80 328
		Total général (I+II)	110	188 842	112	183 678
PASSIF						
				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	5 000	
	Ecarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131	132		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	27 616	
	Provisions réglementées			140		
		Total I		142	32 616	
		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	63 155	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	172	87 907	
	Produits constatés d'avance			174		
		Total III		176	151 062	
	Total général (I + II + III)		180	183 678		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	108 514	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le							
		Société 1T2K		13 1 1 2 2 0 2 1					0 0 0 0 0							
A - RÉSULTAT COMPTABLE									Néant							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209			210										
	Production vendue	biens	215			214										
		services *	217	12 380		218		199 628								
		dont export et livraisons intracommunautaires														
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222									
	Production immobilisée *						224									
	Subventions d'exploitation reçues						226									
	Autres produits						230		4							
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		199 632							
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234								
Variation de stock (marchandises) *						236										
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		9 036								
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240										
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)						242		127 059								
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243					244		225							
Rémunérations du personnel *						250		16 304								
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		9 396								
Dotations aux amortissements *						254		5 165								
Dotations aux provisions						256										
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259					262		6						
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260													
Total des charges d'exploitation (II)						264		167 191								
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		32 441								
Produits financiers (III)						280										
Produits exceptionnels (IV)						290		48								
Charges financières (V)						294										
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347					300								
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348													
Impôts sur les bénéfices * (VII)						306		4 873								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310		27 616								
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312		27 616 314								
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318									
	Provisions non déductibles *						322									
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324		4 873							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247					330								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (Part de loyers dispensés de réintégration)		248	249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999									
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997							
	Déductions	Entreprise nouvelle (44. septies)		986	Zone franche urbaine (44 octies A)		987	Zones de revitalisation de la défense (44 septies)		127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)		138	342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. sexties A)		989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991								
Divers ZFANG (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer		344	Créance due au report en arrière du déficit		346			Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexties)		992	350		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaires (44 septuagies)		993								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352		32 489		354						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356									
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :										360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370		32 489		372						

Désignation de l'entreprise : Société 1T2K

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	60 000	404		406	60 000	60 000	
	Autres	410	412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422		424		426			
	Constructions	430	432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	42 989	444		446	42 989	42 989	
	Installations générales agencements divers	450	452		454		456			
	Matériel de transport	460	462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	472	5 465	474		476	5 465	5 465	
Immobilisations financières		480	482	60	484		486	60	60	
TOTAL		490	492	108 514	494		496	108 514	108 514	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495	497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512		514		516		
	Constructions	520	522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	4 995	534		536	4 995	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542		544		546		
	Matériel de transport	550	552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	562	170	564		566	170	
TOTAL		570	572	5 165	574		576	5 165	

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		1	2	3	4	5		
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société 1T2K

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982
Déficits reportables		984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis
Déficits de l'exercice		860
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	39 117
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	6 857
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Néant *

Désignation de l'entreprise : Société 1T2K		Durée en nombre de mois		1	4
Exercice ouvert le : 16/11/2020		et clos le : 31/12/2021			
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :		376		1	
dont apprentis		657			
dont handicapés		651			
		861			
Effectifs affectés à l'activité artisanale					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108		199 628	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105			
		TOTAL 1	106	199 628	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115		4	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143			
Subventions d'exploitation reçues		113			
Variation positive des stocks		111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153			
		TOTAL 2	144	4	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats		121		11 892	
Variation négative des stocks		145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125		116 503	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148		6	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150			
		TOTAL 3	152	128 402	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137	71 230	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117		71 230	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	177 447	Effectifs au sens de la CVAE *	
				023	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence		024	01/01/2020	160	31/12/2020
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128
 * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

1T2K

SASU

Au capital de : 5 000 Euros

Siège social : 931 Route de Cazan

13330 Pelissanne

RCS : Salon de Provence

Siret 891 634 552 00014

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN 2022**

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle conformément à la loi et aux statuts de votre société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Tous les documents et pièces comptables prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été tenus à votre disposition au siège social par les délais fixés par ledit article.

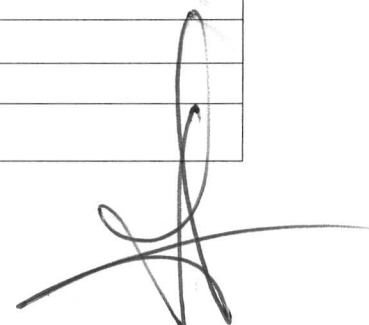
Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues par l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur, et identiques à celles utilisées pour les exercices précédents.

Activité de la Société

La traduction comptable de l'activité de notre société peut se résumer dans le tableau suivant.

Données	Exercice 2021
Production vendue	199 628 €
Production stockée	
Autres produits	4 €
Achats matières premières approvisionnements	9 036 €
Autres charges externes	127 059 €
Impôts, taxes et versements assimilés	225 €
Rémunération du personnel	16 304 €
Charges sociales	9 396 €
Dotations aux amortissements	5 165 €
Autres charges	6 €
Résultat d'Exploitation	32 441 €
Résultat financier	0 €
Résultat Exceptionnel	48 €
Résultat net avant impôt	32 489 €
Impôt sur les sociétés	4 873 €
Résultat net après impôt	27 616 €

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 27 616 Euros.



1T2K

SASU

Au capital de : 5 000 Euros

Siège social : 931 Route de Cazan

13330 Pelissanne

RCS : Salon de Provence

Siret 891 634 552 00014

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

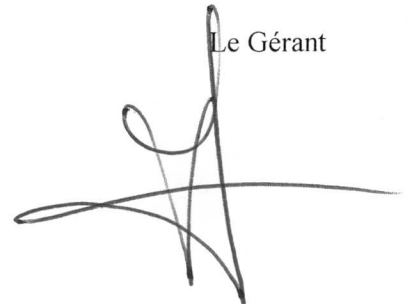
Bénéfice de l'Exercice	27 616 Euros
Réserve légale	500 Euros
Report à nouveau	27 116 Euros

Conclusion :

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toute explication complémentaire que vous jugeriez utile avant de soumettre ces comptes et l'affectation des résultats à votre approbation.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et vous voudrez bien donner quitus de sa gérance à votre gérant pour l'exercice écoulé.

Le Gérant



1T2K

SASU

Au capital de : 5 000 Euros

Siège social : 931 Route de Cazan

13330 Pelissanne

RCS : Salon de Provence

Siret 891 634 552 00014

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN 2022**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 27 616 Euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 donne à la gérance, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'affecter et de répartir ce bénéfice d'un montant de 27 616 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'Exercice	27 616 Euros
Réserve légale	500 Euros
Report à nouveau	27 116 Euros

Le Gérant



1T2K

SASU

Au capital de : 5 000 Euros

Siège social : 931 Route de Cazan

13330 Pelissanne

RCS : Salon de Provence

Siret 891 634 552 00014

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN 2022**

Statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2021

L'an deux mille vingt deux et le premier juin à dix huit heures, les associés de la société 1T2K, SASU, se sont réunis au siège social de la société : 931 Route de Cazan 13330 Pelissanne en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

La feuille de présence permet d'établir que sont présents :

Monsieur DES MAREZ Thomas

100 voix

Tous les associés étant présents, donc l'assemblée réunissant plus de la moitié des parts sociales, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par M. DES MAREZ Thomas, gérant de la société. Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de l'exercice 2021 et sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2021
- Approbation des comptes
- Quitus de gestion de la gérance
- Affectation des résultats
- Fixation de la rémunération de la gérance.

Le président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- la copie des lettres de convocation des associés
- le texte des résolutions proposées
- le rapport de gestion de la gérance
- les comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexe.



1T2K

SASU

Au capital de : 5 000 Euros

Siège social : 931 Route de Cazan

13330 Pelissanne

RCS : Salon de Provence

Siret 891 634 552 00014

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée générale sur la demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Approbation des comptes annuels dudit exercice
- Quitus à la gérance
- Affectation du résultat
- Fixation de la rémunération de la gérance.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

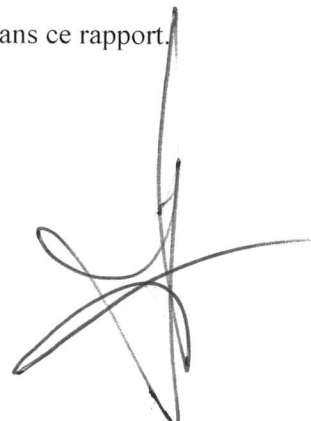
Après explication sur le contenu des comptes, personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 27 616 Euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke, located in the bottom right corner of the page.

1T2K

SASU

Au capital de : 5 000 Euros

Siège social : 931 Route de Cazan

13330 Pelissanne

RCS : Salon de Provence

Siret 891 634 552 00014

DEUXIEME RESOLUTION QUITUS DE GESTION DE LA GERANCE

La collectivité des associés après avoir entendu le rapport de la gérance sur le rapport de l'exercice clos le 31 décembre 2021, donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale décide d'affecter et de répartir le bénéfice d'un montant de 27 616 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'Exercice	27 616 Euros
Réserve légale	500 Euros
Report à nouveau	27 116 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui après lecture a été signé par le gérant et les associés.

Fait à Pelissanne, le 1er Juin 2022.



1T2K

SASU

Au capital de : 5 000 Euros

Siège social : 931 Route de Cazan

13330 Pelissanne

RCS : Salon de Provence

Siret 891 634 552 00014

**EXTRAIT DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN 2022**

Statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2021

Affectation des résultats

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le bénéfice comptable de l'exercice clos au 31 décembre 2021 :

Bénéfice de l'Exercice	27 616 Euros.
Réserve légale	500 Euros
Report à nouveau	27 116 Euros.

Le Gérant



1T2K

SASU

Au capital de : 5 000 Euros


Siège social : 931 Route de Cazan

13330 Pelissanne

RCS : Salon de Provence

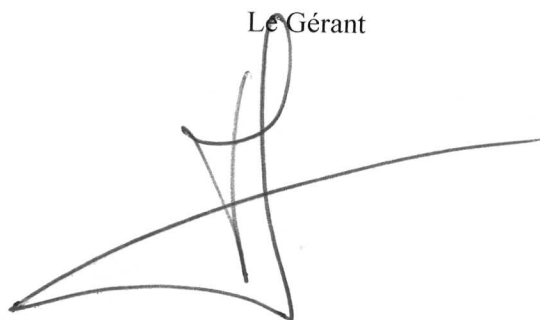
Siret 891 634 552 00014

**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 1er JUIN 2022**

ASSOCIES	PARTS	VOIX	MANDATAIRES	SIGNATURES
Des Marez Thomas	100	100		

Le gérant certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que l'associé est présent, totalisant 100 parts sociales ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 100 voix.

Le Gérant



1T2K

SASU

Au capital de : 5 000 Euros

Siège social : 931 Route de Cazan

13330 Pelissanne

RCS : Salon de Provence

Siret 891 634 552 00014

ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2021, dont le total est de 183 678 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat bénéficiaire de 27 616 Euros.

L'exercice a une durée de 14 mois, recouvrant la période du 16 11 2020 au 31 12 2021

Ces comptes annuels ont été arrêtés par la direction de l'entreprise.

Faits caractéristiques de l'exercice : Néant

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture : Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanences des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

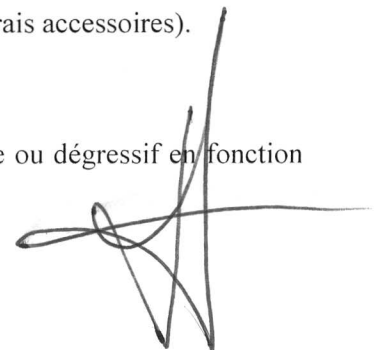
Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue



1T2K

SASU

Au capital de : 5 000 Euros

Siège social : 931 Route de Cazan

13330 Pelissanne

RCS : Salon de Provence

Siret 891 634 552 00014

CREANCES

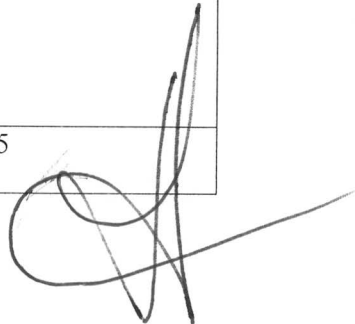
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Actif Immobilisé	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
Immobilisation incorporelle		60 000		60 000
Installations techniques		42 989		42 989
Autres immobilisations corporelles		5 465		5 465
Immobilisation financière		60		60
Total		108 514		108 514

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Immobilisations Amortissables	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
Installations techniques		4 995		4 995
Autres immobilisations corporelles		170		170
Total		5 165		5 165



1T2K

SASU

Au capital de : 5 000 Euros

Siège social : 931 Route de Cazan

13330 Pelissanne

RCS : Salon de Provence

Siret 891 634 552 00014

PRODUITS A RECEVOIR

Néant

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Début Exercice

Parts sociales composant le capital social 100 parts

Valeur nominale 50 Euros

Fin Exercice

Parts sociales composant le capital social 100 parts

Valeur nominale 50 Euros.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.